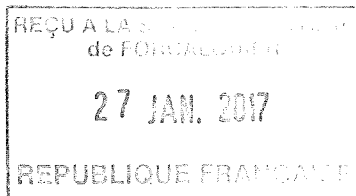


**Séance du 20 Janvier 2017**

Membres en exercice : 27  
Présents : ..... 23  
Votants : ..... 26

**DCC N° 07/2017**



--- L'an deux mille dix-sept le vingt Janvier à 18 heures 00 le conseil communautaire de la communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de SALIGNAC, sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Président.

Date de la convocation : 13 Janvier 2017

Membres présents : Mmes & MM. René AVINENS, Grégory BERTONI, Joëlle BLANCHARD, Jean-Claude CHABAUD, Chantal CHAIX, Alain COSTE, Gérard COUTELLE, Frédéric DAUPHIN, Béatrice FIGUIERE, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Yannick GENDRON, Patrick HEYRIES, François HUGON, Olivier LENOIR, Serge LERDA, Isabelle MORINEAUD, Jean-Noël PASERO, Antoine POLATOUCHE, Sabine PTASZYNSKI, Frédéric ROBERT, Philippe SANCHEZ-MATHEU, Christian TRABUC, Pierre-Yves VADOT, Michel WATT.

Absent(s) excusé(s) : Brice CHADEBEC (pouvoir à M. François HUGUON), Robert ESCARTEFIGUE (pouvoir à M. Philippe SANCHEZ), Farid RAHMOUN (pouvoir à M. Frédéric DAUPHIN)

Départ en cours de séance : M.LENOIR lors de l'examen du projet de délibération n°02/2017

Secrétaire de séance : Frédéric DAUPHIN

**OBJET : FONCTIONNEMENT ET TARIFICATION DES DIFFERENTS SERVICES CANTINE, PERISCOLAIRE, EXTRASCOLAIRE SPANC ET OM: FACTURATION PAR ROLES ET CREATION DE REGIES**

--- Le Président informe l'assemblée qu'avec la fusion, les services assurés par les deux anciennes intercommunalités sont repris à compter du 1er Janvier par la nouvelle entité.

--- Il appartient donc à la Communauté de communes de définir l'organisation de ces différents services sachant que, dans l'attente d'une décision sur les compétences conservées par la collectivité, la CCJLVD exerce de manière différenciée les compétences optionnelles et facultatives sur le territoire des EPCI fusionnées.

--- Le Président liste les services assurés désormais par la Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance :

- Ordures ménagères
- Service Public d'Assainissement Non collectif
- Cantine, Périscolaire et extrascolaire

---- Le Président propose de maintenir pour l'instant le fonctionnement actuel de ces services (règlement intérieur, mode de facturation, tarification, amplitude horaire...).

---- Toutefois il suggère de revenir, jusqu'à la fin de l'année scolaire, à la facturation à chaque vacances pour la cantine. En effet, bien qu'il ait été décidé en Juin 2016 de procéder à la facturation mensuelle, la DGFIP nous a demandé en vue de la fusion, de ne pas procéder à des facturations en Novembre et Décembre. Les repas seront donc facturés ce mois-ci. Le retard cumulé ne permet donc pas de revenir à la facturation mensuelle pour cette année scolaire.

--- Enfin, afin de continuer à percevoir les recettes des services dotées de régie, la Communauté de communes doit recréer les régies correspondantes.

--- Le Président propose de mettre au vote les éléments présentés

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les régies de recettes pour les services du :
  - L'accueil collectif à caractère éducatif les Petites Bouilles :
    - Accueil de loisirs périscolaire et Temps d'Activités Périscolaires sur Peipin,
    - Accueil de loisirs extrascolaire
  - Les accueils de loisirs de la vallée du Jabron :
    - Accueil de loisirs périscolaire (mercredi après-midi+ périscolaire soir + Temps d'activités Périscolaires)
    - Accueil de loisirs extrascolaire
  - Garderie et Temps d'Activités Périscolaires de Salignac
  - Garderie et Temps d'Activités Périscolaires de Aubignosc-Chateauneuf Val st Donat
  - Garderie et Temps d'Activités Périscolaires de Montfort
- **ACCEPTTE** de conserver pour l'instant le fonctionnement actuel des différents services périscolaires et extrascolaires cités ci-dessus
- **MAINTIENT** donc à ce titre les tarifs suivants pour la régie de recettes des accueils de loisirs de la Vallée du Jabron à savoir:
  - Périscolaire du soir forfait au trimestre :
    - 1 séance/semaine : 15€
    - 2 séances/semaine : 30€
    - 3 séances/semaine : 40€
    - 4 séances/semaine : 50€
    - A la séance : 3€
  - Temps d'activités Périscolaires/ Nouvelles activités périscolaires forfait au trimestre : 10€
  - Centre de loisirs :
    - Tarif vacances : 8€ (enfants de l'ex CC Vallée du Jabron)  
- 11€ (enfants hors ex CC Vallée du Jabron)
  - Tarif mercredis ½ journée : - 5€ (enfants de l'ex CC Vallée du Jabron)  
- 7€ (enfants hors ex CC Vallée du Jabron)
- **CONTINUE** d'appliquer les tarifs suivants pour la régie de recettes de l'accueil collectif à caractère éducatif les P'tites Bouilles pendant les vacances à savoir:
  - Familles résidant sur ex-CCLVD : 9,5 € par jour et par enfant, (hors repas)
  - Familles résidant hors ex-CCLVD mais dont l'un des parents travaille sur la CCLVD ou grands-parents inscrivant l'un de ses petits-enfants : 15 €/jour/enfant(hors repas)
  - Familles extérieures ex-CCLVD: 25 €/jour/enfant (hors repas)
  - Prix du repas du centre aéré 4.05€ TTC
  - Participation de 10 € pour les sorties exceptionnelles (1 par semaine)

- **PERENNISE** les tarifs suivants pour le service périscolaire de Peipin, les garderies de l'ex-CCLVD et les TAP:
  - Forfait de 45 € par période (pour les maternelles et pour les primaires) pour les TAP, soit un tarif de 2.50 € par semaine.
  - Tarif du service périscolaire/garderie à 0.90€ la demi-heure et forfait mensuel à 48€
  - Forfait de 1.80€ pour les enfants accueillis sur le temps méridien, hors prestation repas,
  
- **CONSERVE** le fonctionnement actuel (règlement intérieur, mode de facturation, tarification, amplitude horaire...) des autres services:
  - Ordures Ménagères
  
  - SPANC
  
- **CONSERVE** le fonctionnement actuel du service cantine (règlement intérieur, mode de facturation, tarification, amplitude horaire...) à l'exception de la facturation qui se fera à chaque vacances

----- Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président,  
R. AVINENS.

